



**FORMULAIRE DE DEMANDE
DE CONTROLE D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Objectif du contrôle : Vente Bon raccordement Contre visite

Date de la présente demande : ... ____/____/____

Date du précédent contrôle sur ce bien (dans le cas d'une contre visite) : ____/____/____

Demandeur du diagnostic : Propriétaire Notaire Agent Immobilier Autre _____

Date prévue de signature du compromis de vente/de l'acte notarié : ____/____/____ Inconnue

Adresse du bien concerné par le contrôle de l'assainissement collectif :

Adresse _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Références cadastrales : Section _____ Numéro(s) : _____

Année de construction du bien : < ou = 2 ans > 2 ans Nombre de branchements à contrôler : _____

Nature du réseau (à compléter par le service E&A) : séparatif unitaire inconnu

Propriétaire (s) actuel(s) vendeur(s) du bien / Adresse de facturation :

Nom/Raison sociale : _____ Prénom/N° Siret : _____

Adresse de facturation : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Personne représentante à contacter pour le contrôle si différent du propriétaire vendeur :

Nom/Raison sociale : _____ Prénom/N° Siret : _____

Adresse de facturation : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Redevance :

Le diagnostic d'une installation d'assainissement collectif d'un bien est imposé dans le cadre d'une vente par une délibération du conseil communautaire du 30/04/2019. Un contrôle d'installation est valable 3 ans.

Les tarifications de contrôle par installation appliquées par délibération (12 Avril 2023) sur le territoire de La terre des 2 caps sont jointes au présent formulaire.

Procédure :

Dès réception de ce document complété, un contact sera pris avec vous (ou votre représentant) afin de fixer un rendez-vous. Nous vous invitons à vous munir de tous documents relatifs à votre installation (ancien diagnostic, factures de vidanges, plans, etc.) ainsi qu'à rendre les différents ouvrages de l'installation accessibles au technicien le jour de la visite.



Il est impératif que le propriétaire (ou son représentant déclaré) soit présent pour la visite. Les rendez-vous non honorés sans justification pourront être facturés. Le présent document doit être complété dans sa globalité; dans le cas contraire, la demande ne sera pas prise en compte.

Fait à Le

Signature du propriétaire (précédée de la mention : « Lu et approuvé »):

**Assainissement collectif
Délibération du 12 avril 2023**

Désignation		Unité	Prix unitaire € HT
Assainissement collectif			
Vente simple	Contrôle dans le cadre d'une vente	forfait	250
Vente immeuble	Contrôle dans le cadre d'une vente Immeuble		
	Forfait par immeuble	forfait	120
	Cout par logement	unité	75
Installations simples BON RACCORDEMENT	Diagnostic de bon raccordement	forfait	140
Installations Complexes BON RACCORDEMENT	Diagnostic de bon raccordement		
	Forfait par immeuble	forfait	100
	Cout par logement/installations	unité	75
Installations simples CONTRE VISITE	Contre visite suite à une non-conformité ou pour suivi de travaux	forfait	80
Installations Complexes CONTRE VISITE	Suite à une non-conformité ou pour suivi de travaux		
	Forfait par immeuble	forfait	80
	Cout par logement/installations	unité	25
CAMPINGS	Contrôle Bon fonctionnement, vente, bonne exécution ...		
	Forfait par camping (entre 1 et 50 emplacements)	forfait	550
	Forfait par camping (entre 50 et 200 emplacements)	forfait	550
	Forfait par camping (>200 emplacements)	forfait	550
	Forfait par emplacement	emplacement	12
CAMPINGS CONTRE VISITE	Contrôle Bon fonctionnement, vente, bonne exécution ...		
	Forfait par camping (entre 1 et 50 emplacements)	forfait	120
	Forfait par camping (entre 50 et 200 emplacements)	forfait	250
	Forfait par camping (>200 emplacements)	forfait	250
	Forfait par emplacement	emplacement	5
SPECIFIQUE (commerces, entreprise, ...)	Contrôle Bon fonctionnement, vente, bonne exécution ...		
	Forfait par bâtiment	forfait	180
	Forfait par points de contrôles à définir avec la CCT2C EU	pts de contrôle	20
	Forfait par points de contrôles à définir avec la CCT2C EP		20
SPECIFIQUE (commerces, entreprise, ...) CONTRE VISITE	Contrôle Bon fonctionnement, vente, bonne exécution ...		
	Forfait par bâtiment	forfait	100
	Forfait par points de contrôles à définir avec la CCT2C EU	pts de contrôle	10
	Forfait par points de contrôles à définir avec la CCT2C EP		10

Il est rappelé que le contrôle de bon raccordement est obligatoire. En cas de refus de ce contrôle, une pénalité équivalant au double du cout du contrôle de bon raccordement sera appliquée en cas de refus de contrôle par un usager.